

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de novembre

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Date de convocation :**

17 novembre 2021

**Date d'affichage :**

1 décembre 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
26

**N°2021-14-075**

**Objet de la délibération :**

Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit.

**Etaient présents :**



Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

**Procurations :**

Valérie BORDY à Marie-France BARRAUX  
Arnaud BOVIGNY à Arnaud VERDENET

Résultat du vote

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 2

Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 octobre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dominique Nicolin, adjoint aux affaires scolaires expose :

Afin d'assurer la continuité du service de transport scolaire pour les élèves scolarisés et domiciliés sur le nouveau périmètre communautaire élargi dont fait partie la commune de Saint-Vit, il convient de renouveler la convention qui a pour objet de prendre acte de la délégation de compétence du transport scolaire au profit de la commune de Saint-Vit, de la désigner en qualité d'autorité organisatrice de second rang et d'en définir les modalités techniques et financières.

**Les Membres du Conseil municipal après en avoir délibérés :**

- ✓ **Acceptent les termes de la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.**
  
- ✓ **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.**

*Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de SAINT-VIT" around the top edge and the number "25410" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure on horseback. The signature is a long, sweeping stroke that crosses the stamp.